

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE PRESIDENT

N°AG 2026-21

**Portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Claude MARTIN,
Conseiller délégué de Saint-Flour Communauté**

Le Président de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9, autorisant le Président à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu la délibération n°2026-081 en date du 24 avril 2026 portant installation du conseil communautaire ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 constatant l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°2026-086 du conseil communautaire en date du 24 avril 2026 portant élection des membres du bureau, et notamment de Monsieur Jean-Claude MARTIN, en qualité de conseiller délégué de Saint-Flour Communauté ;

Considérant que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 12 mai 2026, délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Claude MARTIN, Conseiller délégué, en appui au Vice-Président en charge des domaines suivants : Forêt et Environnement.

Article 2 : Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

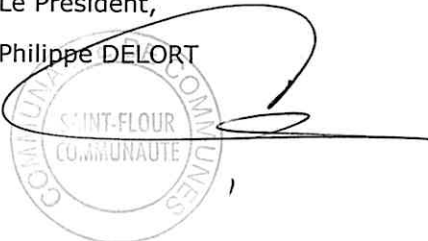
Article 3 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 11 mai 2026

Le Président,

Philippe DELORT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication le 19 MAI 2026
Publié sur le site internet le 19 MAI 2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260511-AR2026-21-AR
Date de télétransmission : 19/05/2026
Date de réception préfecture : 19/05/2026